



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

N° 88 – décembre 2019

Les bonnes pratiques

COMEDIE MUSICALE

Sur la communauté de communes de X un musicien intervient sur les temps d'activités péri-scolaires d'enfants de grande section pour créer, en lien avec l'enseignante, une comédie musicale. Sur le périscolaire, c'est la partie musicale de ce véritable projet commun qui est élaborée alors qu'en classe sont travaillés la répétition des chants et les arts visuels : costumes, décor, danse. Cette ouverture culturelle aux pratiques du théâtre, de la danse et du chant permet aux enfants de développer leur imagination, de mettre des images sur des sons. Elle contribue aussi à l'acquisition de la

Note Plan mercredi rentrée 2019, préparation de la rentrée 2020

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction des services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, soucieuses de la mise en place de la complémentarité et de la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant, notamment sur les sites porteurs d'un PEDt labellisés Plan mercredi, ont rédigé à la rentrée 2019, une note pour faciliter les échanges entre les différents partenaires.

Le label « Plan mercredi », attribué à un Projet Éducatif Territorial, garantit un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires et permet de mettre en avant des activités périscolaires de grande qualité le mercredi.

Le Plan mercredi est adossé à une charte dont le respect doit garantir, outre le cadre éducatif de qualité, une complémentarité et une cohérence éducatives des différents temps de l'enfant et l'accessibilité au plus grand nombre.

En avril 2019 à l'initiative du Groupe d'Appui Départemental, GAD, les porteurs de projets Plan mercredi se sont réunis dans chacun des Bassins d'Éducation Formation, BEF, à Val de Reuil, Evreux et Brionne, pour échanger avec les équipes de circonscription de l'Éducation Nationale sur la complémentarité et la cohérence éducative. La synthèse des réflexions a abouti à la rédaction d'une note signée du DASEN, de la directrice de la Caf de l'Eure et du Directeur par intérim de la DDCS.

confiance en soi et permet la découverte de l'envers du décor : silence dans les coulisses, gestion du trac,... Un bel exemple de travail du parcours d'éducation artistique et culturel par l'école et le périscolaire.

Cette note a pour objectif de faciliter les échanges entre les différents partenaires pour mettre en place la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant. Elle propose un **calendrier indicatif de rencontres**, une présentation des **4 parcours éducatifs** qui peuvent être travaillés sur les temps scolaires, péri et extrascolaires, ainsi que des **outils de suivi du Plan mercredi** (annexes 1 à 3). Vous trouverez la note et ses annexes joints à ce numéro de la Lettre des Rythmes.

Si la note constitue un outil pour les sites déjà labellisés, elle peut être une aide pour tout autre site qui aimerait mener une réflexion sur la démarche Plan mercredi à la rentrée 2020.

Les collectivités qui souhaitent intégrer la démarche Plan mercredi à la prochaine rentrée sont invitées à retourner le document « **intention de Projet Éducatif Territorial (PEdT) intégrant le Plan mercredi** » joint à cette lettre **avant le 15 février 2020** à la DDCS, à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de leur circonscription ainsi qu'au service Dipel 2 de la DSDEN.

DDCS : cité administrative, Boulevard Georges Chauvin- 27023 Évreux cédex
frederic.heyberger@eure.gouv.fr

DSDEN : Boulevard Georges Chauvin, 27000 Evreux
dipel227@ac-rouen.fr

Pour toute question relative à la mise en place d'un PEdT Plan mercredi, contacter les services de la DDCS :

Frédéric Heyberger : frederic.heyberger@eure.gouv.fr ; 02 32 24 86 11